

12 septembre journée de mobilisation



En lutte pour les conquêtes sociales !

La rentrée se fait sous le signe de la loi « travail » XXL et de la casse des droits collectifs des salarié.es. La CGT alerte depuis début juillet sur le fond de la réforme et ses conséquences pour les salarié.es : remise en cause du contrat de travail, des salaires, des moyens de défendre les conditions de travail et facilitation des licenciements. Elle alerte aussi sur la forme des « concertations » organisées cet été qui se sont en fait réduites à quelques heures de rencontre CGT-Gouvernement avec des informations plus que parcellaires... !

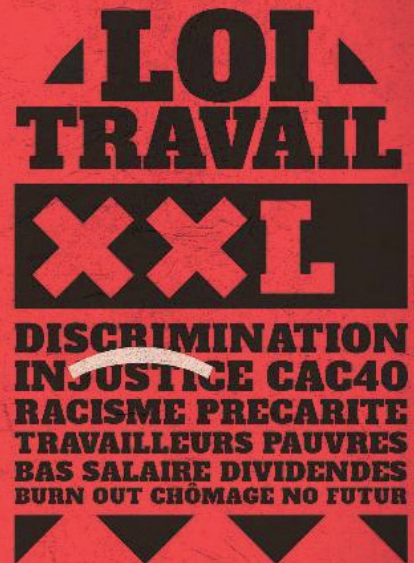
Pour les salarié.es des services publics la déclinaison de la politique du gouvernement Macron se traduit par le gel du point d'indice et le retour du jour de carence. De plus, la hausse de la CSG non compensée par la baisse des cotisations sociales (à laquelle la FERC CGT est opposée) impactera fortement leur pouvoir d'achat, comme celui d'une partie de retraité.es et pensionné.es. Bref, autant de décisions politiques qui vont faire baisser les salaires !

La ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation avait assuré que son budget serait « sanctuarisé ». En réalité le budget de l'ESR est finalement amputé de 331 millions ! Comment faire croire que l'on veut défendre l'Enseignement supérieur et la Recherche publics en commençant par grever à nouveau un budget déjà gravement mis à mal par les choix budgétaires de ces dernières années. Comment faire vivre des

laboratoires et des établissements publics avec des personnels aux salaires gelés et sans budget pérenne ?

Cette baisse ampute le budget des universités (95 millions) alors que tous les bachelier.es ne peuvent être accueillis dans les filières de leur choix. Plus de 5.000 sont encore sans affectation et des milliers mal affectés. Ce n'est pas la prime à la mobilité de 1000€ pour les étudiant.es en master qui apporte une solution satisfaisante. L'instauration du tirage au sort a ouvert la voie de la sélection à l'entrée en licence

Profitant des congés estivaux, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a annoncé la réduction de 5€ par mois du montant de l'aide personnalisée au logement (APL). Cette nouvelle mesure de politique austéritaire va directement impacter les budgets des personnes les plus précaires financièrement. En effet, l'APL est la principale mesure d'aide au logement d'environ 6,5 millions de foyers, dont 800.000 étudiant.es. 99% de son montant va à des foyers qui gagnent jusqu'au revenu médian (environ 1.700€/mois). Parmi eux, 48% du montant est versé à des ménages appartenant aux 10% du bas de l'échelle des revenus (revenu annuel de 6.500€). Le gouvernement, sans surprise, fait donc le choix de s'attaquer aux catégories populaires plutôt qu'aux grands groupes financiers et aux dividendes de leurs actionnaires.



qui sera un facteur de ségrégation sociale. Prérequis, sélection, baisse des APL... voici ce que M. Macron propose à la jeunesse ! Il nous annonce une réforme du baccalauréat et de la formation pour cette fin d'année scolaire, avec la mise en place de prérequis pour l'entrée dans les études supérieures... Un pays conduisant moins de 10% des filles et fils d'ouvriers à l'université, au lieu d'investir et se donner les moyens d'élever le niveau de formation de chacun.e ne combat pas cet état de fait mais le grave dans le marbre ! Ce choix politique pénalise particulièrement les jeunes issus des voies technologiques et professionnelles pour leurs affectations en DUT ou en BTS.

Quand Macron a décidé de supprimer l'ISF, il faut bien faire des économies ! C'est donc la suppression des emplois aidés qui vient d'être annoncée. Ou plutôt dénoncée car le gouvernement a peu communiqué sur cette mesure. La CGT a toujours été contre les bas salaires et la précarité institués par ces contrats mais leur suppression ne règlera pas le problème des privé.es d'emploi recrutés sur ces postes qui vont directement aller pointer à pôle emploi. Ceux en poste dans des établissements de l'éducation nationale seraient maintenus mais aucun engagement clair n'a été pris. Le non-renouvellement de ces contrats dans les associations et les collectivités territoriales va poser de gros problèmes pour cette rentrée. Une rentrée déjà bien désorganisée dans les écoles par l'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires. La CGT a combattu cette réforme en dénonçant ses effets en particulier dans les villes les moins riches et les difficultés engendrées par la désorganisation du temps scolaire. Une fois de plus le ministre agit dans l'urgence, sans concertation avec les personnels de l'éducation ou des collectivités territoriales qui travaillent au plus près des enfants.

Non, M. Macron, les Français.es ne sont pas contre les réformes, juste contre vos réformes qui détruisent leurs droits, détériorent leurs conditions de vie et de travail au profit des actionnaires et des plus riches !

La CSG une imposition injuste

À sa création, la Sécurité sociale était entièrement financée par les cotisations issues du travail, qui sont du salaire socialisé. Mais le patronat n'a jamais accepté cet état de fait et a toujours trouvé des gouvernements complices pour transférer, entre autre via l'impôt, le financement de la Sécurité sociale sur les ménages. Ainsi la CSG est une contribution sociale créée en 1990 pour « diversifier », mais aussi pour fiscaliser (passer de la cotisation à l'impôt), les sources de financement de la Sécurité sociale. Elle concerne, outre les revenus d'activité, les retraites et les revenus de remplacement (allocations chômage, indemnités journalières de maladie...), les revenus du patrimoine et placements (revenus fonciers, rentes viagères, valeurs mobilières...) et les sommes mises et redistribuées par les jeux. Mais la CSG met à contribution principalement les revenus du travail (± 70 % selon les années) et les pensions (18 % selon les années). Macron prévoit de supprimer les cotisations maladie (0,75 % du salaire brut) et chômage (2,4 %) acquittées par les salarié.es, en échange d'une hausse de 1,7 point de la CSG pour tous, actifs mais aussi retraités qu'il dit « aisés », à savoir ceux dont la pension est supérieure à 1 198€ par mois. Ainsi, une pension de 1 200€ se verra amputée de près de 300€ par an, 25€ par mois ! Les fonctionnaires paieront, eux aussi, plus de CSG mais ne pourront pas bénéficier de la suppression en contrepartie des cotisations qui n'existent pas dans leur régime. Ainsi, cette hausse de la CSG va amener une baisse d'environ 500 euros par an pour un salaire de 2.000 euros mensuels !

Pour un monde plus juste, plus solidaire la FERC CGT appelle l'ensemble des salarié.es et retraité.es à participer à la journée de grève et mobilisation le 12 septembre !



rentrée
sept 2017

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite: Prendre contact Me syndiquer

Nom (Mme/M.) Prénom :

Tel : Mel :

Adresse :

Code postal : Commune :

Secteur d'exercice :

Lieu d'exercice :

Retour à FERC-CGT 263 rue de Paris - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

